

stationnés en Afrique du Nord (p. 3653) ; *le retire* (ibid.) ; Chap. 54-61 : *Son amendement indicatif (Équipement de la troupe en baraques Fillod)* (p. 3655) ; *le retire* (p. 3656) ; Etat C, Chap. 32-42 : *Son amendement tendant à rétablir le crédit demandé par le Gouvernement (Relèvement des primes de chauffage en Afrique du Nord)* (p. 3656) ; Etat F, Chap. 53-71 : *Son amendement tendant à rétablir le montant des autorisations de programme demandé par le Gouvernement (Acquisition de véhicules automobiles)* (p. 3658) ; SECTION MARINE, Etat A, Chap. 34-71 : *Emploi des croiseurs Georges-Leygues et Montcalm dans les opérations d'Algérie* (p. 3664) ; SECTION FORCES TERRESTRES D'EXTRÊME-ORIENT, Etat C, Chap. 34-41 : *Son amendement indicatif (Transfert des installations militaires des bases d'Indochine)* (p. 3667) ; *le retire* (ibid.). — Est nommé *Secrétaire de l'Assemblée Nationale* [3 octobre 1956] (p. 3993). — Prend part à la discussion : en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à fixer le statut des officiers de réserve de l'armée de terre, Art. 6 : *Son amendement tendant à supprimer dans le titre du chapitre II, avant l'article 6, les mots « et classement »* [30 octobre 1956] (p. 4381) ; Art. 12 : *Son amendement tendant à reprendre le texte du Conseil de la République (Promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur des officiers de réserve placés en non-disponibilité)* (p. 4381) ; Art. 38 : *Son amendement tendant à modifier la rédaction du cinquième alinéa de cet article* (p. 4384) ; Art. 39 : *Son amendement tendant à remplacer, dans le dernier alinéa de cet article, les mots « de leur temps de service exigé par la loi de recrutement » par les mots « du temps de service »* (p. 4385) ; — du projet de LOI DE FINANCES pour 1957, Etat J, DÉPENSES MILITAIRES, Section Guerre, en qualité de *Rapporteur pour avis : Diminution des crédits affectés à l'armée de terre ; Problème des effectifs, abaissement éventuel de l'âge du sursis militaire, révision du régime des sursis, suppression éventuelle des conseils de révision* [6 décembre 1956] (p. 5617) ; *Construction du Potez-75 ; Équipement de l'armée en Jeeps de type Willis ; Reconstruction de l'école de Saint-Cyr* (p. 5618) ; *Régime des permissions ; Date de libération de certaines fractions de la classe de 1954* (p. 5619) ; Titre V *Son amendement tendant à réduire de 2 milliards le montant des autorisations de programme* (p. 5625) ; — de la proposition de

décision sur le décret du 28 mars 1957 portant statut du Cameroun, Art. 22 : *Son amendement visant l'organisation des travaux du Conseil des Ministres* [4 avril 1957] (p. 2050) ; *le retire* (p. 2051) ; — du projet de LOI DE FINANCES pour 1958, deuxième partie, CRÉDITS MILITAIRES, Section Air, en qualité de *Rapporteur pour avis : Difficultés de l'armée de l'air pour assumer ses missions fondamentales avec des crédits réduits, dangers pour l'avenir de la construction aéronautique française, problème de l'utilisation des hommes transférés à l'armée de terre* [26 février 1958] (p. 1049, 1050) ; *Contribution de l'armée de l'air aux opérations d'Algérie, rétablissement de la nomination de 19 commissaires* (p. 1050) ; *Problème posé par le repliement des bases (logement des officiers), conséquences de la réduction des crédits affectés aux réparations et aux carburants* (p. 1050, 1051) ; *Economies contestables procurées par les résiliations de commandes, conditions de fabrication du « Mirage III », diminution en cours du potentiel de l'armée de l'air, correctif nécessaire à apporter au budget, nécessité de définir la future politique de l'armée de l'air par une loi-programme spéciale à l'aéronautique adaptée à l'évolution technique, difficultés prochaines de l'industrie aéronautique, recherche d'un équilibre entre notre production classique et le développement d'armes nouvelles, nécessité de maintenir notre place dans le domaine des constructions aéronautiques au moment de notre entrée dans le marché commun* (p. 1051, 1052) ; — de la question orale de M. Montalat relative aux vols commis à la base américaine de Nouaceur au Maroc [28 février 1958] (p. 1138).

MARIAT (M. René), Député du Cher (C.).

Son élection est validée [21 février 1956] (p. 375). — Est nommé membre : de la Commission des boissons [31 janvier 1956] (p. 161), [4 octobre 1957] (p. 4502) ; de la Commission de l'intérieur [31 janvier 1956] (p. 161), [4 octobre 1957] (p. 4502) (1).

Dépôts :

Le 26 juillet 1956, un rapport au nom de la Commission de l'intérieur sur la propo-

(1) Démissionnaire [3 décembre 1957] (p. 5102).

sition de loi (n° 1723) de M. Pierre Villon et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 72 du Code rural, relatif à l'entretien des chemins ruraux, n° 2679. — Le 19 février 1957, un rapport au nom de la Commission de l'intérieur sur la proposition de résolution (n° 2119) de M. Billat et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour permettre l'évacuation du village des Fauries, commune de Saint-Lattier (Isère) dont les immeubles sont rendus impropres à l'habitation par suite de la construction du barrage de Pizanon, n° 4179. — Le 29 mai 1957, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux exploitants agricoles du département du Cher, sinistrés par les récentes gelées, n° 5056.

Interventions :

Prend part à la discussion : du projet de loi portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956, INTÉRIEUR. Etat A, Chap. 63-50 : *Son amendement indicatif relatif aux subventions destinées à l'entretien de la voirie départementale et communale* [7 juin 1956] (p. 2416); — d'un projet de loi relatif aux ressources des collectivités locales, Art. 4 : *Son amendement (taux de la taxe sur les chiens)* [19 mars 1958] (p. 1707, 1708).

MARIE (M. André), Député de la Seine-Maritime [1^{re} circonscription] (R.R.S. puis G. D. R. S.).

Son élection est validée [20 janvier 1956] (p. 45). = Est nommé membre : de la Commission de l'éducation nationale [31 janvier 1956] (p. 161) (1); de la Commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement [31 janvier 1956] (p. 161), [4 octobre 1957] (p. 4503); de la Commission des affaires étrangères [7 février 1956] (p. 214).

Dépôts :

Le 17 février 1956, une proposition de loi tendant à établir un programme garantissant la

(1) Démissionnaire [3 février 1956] (p. 204).

construction de 350.000 logements par an, pendant une durée minimum de quinze ans, n° 581. — Le 4 octobre 1956, une proposition de loi tendant à modifier l'article 80 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale, n° 2880. — Le 8 novembre 1956, une proposition de loi tendant à la modification de l'article 55 du Code de la nationalité française, n° 3178. — Le 31 janvier 1957, un rapport au nom de la Commission des affaires étrangères sur les propositions de résolution : 1° de M. Jarrosson (n° 3108) tendant à inviter le Gouvernement à affecter par priorité aux besoins des Français de Tunisie et du Maroc les fonds destinés par le budget français à ces deux Etats; 2° de M. André Morice et plusieurs de ses collègues (p. 3283) tendant à inviter le Gouvernement à mettre rapidement en œuvre toutes les mesures propres à assurer la réparation des dommages subis par nos compatriotes de Tunisie et du Maroc et la sauvegarde de leurs intérêts majeurs, n° 3987. — Le 13 mars 1957, une proposition de loi tendant à étendre aux victimes civiles de la guerre le bénéfice de la loi du 8 juin 1930 codifiée dans l'article L. 326 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, n° 4497. — Le 26 novembre 1957, une proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'Ordre des experts-comptables et comptables agréés et réglementant les titres et les professions d'expert-comptable et comptable agréé, n° 5985. — Le 10 mars 1958, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à limiter les achats de matériels étrangers effectués par les administrations et services publics de l'Etat et des collectivités locales, des entreprises nationalisées et des institutions ou sociétés bénéficiaires de crédits publics, n° 6852.

Interventions :

Prend part à la discussion : d'une proposition de résolution relative à la réparation des dommages subis par les Français de Tunisie et du Maroc, en qualité de *Rapporteur* : *Incidents douloureux et tragiques de Tunisie et du Maroc, les mesures financières indispensables* [5 février 1957] (p. 651, 652); *Amendement de M. Marin (répartition du crédit de 48 milliards*